

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N° CL1758

présenté par

M. Vallaud, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Vicot, M. Delaporte,  
M. Philippe Brun, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et  
apparentés

à l'amendement n° CL|1665 de M. Boudié

-----

### ARTICLE 4 BIS

Au huitième alinéa, substituer aux deux occurrences de l'année :

« 2026 »

l'année

« 2028 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe socialistes et apparentés vise à étendre la durée de l'expérimentation de 3 ans à 5 ans.

En effet, s'il s'agit d'évaluer les effets d'une telle mesure, il est essentiel de pouvoir le faire sur une durée suffisamment longue pour que l'expérimentation soit significative.

Tel est le sens de ce sous amendement.